

Rédaction d'un bail de chasse

Il convient d'indiquer précisément :

- Noms prénom, adresse du propriétaire bailleur,
- Noms prénom, adresse du locataire preneur (*ou pour une association : Nom de l'association et de son représentant*)
- Commune où les parcelles se situent, surface louée, numéros des parcelles louées (*section + n°*),
- Durée de location (*ex : un an, trois ans, neuf ans ? Plus de 12 ans = acte notarié*).
- Date à laquelle le bail prend effet et date de fin (*ex : du 1^{er}/07/2020 jusqu'au 30/06/2023*),
- Reconduction du bail : (*est-ce un bail à durée déterminée ou sera-t-il reconduit tacitement et pour quelle période ?*),
- Loyer même modique (PS : un bail sans loyer est contestable. L'euro symbolique n'est pas considéré comme un loyer).**
- Date à laquelle le loyer doit être versé.
- Nombre d'originaux (*Un original par signataire. Plus un original pour les impôts si vous enregistrez le bail*).

Dans ce modèle :

- Le preneur est autorisé à sous louer ou faire apport du droit de chasse (*les parties peuvent prévoir autre chose*),
- En cas de décès du bailleur, le bail n'est pas résilié (*les parties peuvent prévoir autre chose*),
- En cas de décès du preneur, le bail est résilié (*les parties peuvent prévoir autre chose*),
- En cas de vente, la location ne sera pas résiliée (*les parties peuvent prévoir autre chose*),
- La résiliation doit se faire au plus tard 6 MOIS à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (*les parties peuvent prévoir autre chose*).

Il convient de rédiger un document adapté à vos souhaits car une fois le bail signé, les parties sont tenues par les dispositions fixées dans le bail.

Ex : *Le bailleur peut prévoir qu'il se réserve le droit de donner des autorisations écrites de chasser aux personnes suivantes.*